

Michel VAUZELLE
Député des Bouches-du-Rhône
Vice-Président de la commission des Affaires étrangères

MV/AV.16.06009

USLR CGT d'Arles
Bourse du Travail
3, rue Parmentier
13200 ARLES

Arles, le **20 JUIN 2016**

Madame, Monsieur,

C'est avec le plus grand intérêt que j'ai pris connaissance de la motion que vous avez déposée à ma permanence parlementaire concernant les conditions de vie des retraités, la politique de santé et le projet de loi Travail.

Vous avez raison de souligner que les retraités ne sont pas des nantis. Il est toutefois vrai que les retraités connaissent un taux de pauvreté plus faible (environ 8%) que l'ensemble de la population (proche de 15%) ou les moins de 18 ans (presque 20%), ainsi que le montre le rapport de juin 2016 du Conseil d'Orientation des Retraites. Mais pour nombre d'entre eux dont les pensions sont modestes, il est insupportable de les voir accolés à cette image totalement fausse. Je tenais à souligner ce premier point.

La situation de nos retraités et de notre système de retraite est sans nul doute difficile. Notre modèle de protection sociale, nos valeurs de solidarité intergénérationnelle, notre système par répartition sont soumis à des aléas structurels et conjoncturels importants. Le chômage de masse diminue mécaniquement les cotisations et le vieillissement généralisé de la population, en France comme en Europe, génère de plus en plus de retraités. Encore pouvons-nous nous réjouir d'un vieillissement relatif dans notre pays, grâce à une natalité toujours vigoureuse.

Face à cette situation, et devant l'échec patent de la réforme des retraites menée par la droite en 2010, le gouvernement a mis en place une nouvelle réforme garantissant l'avenir et la justice du système de retraites, votée par le parlement en décembre 2013. Tout en protégeant les catégories modestes de retraités, son objectif est de rétablir l'équilibre financier des régimes de retraites. Cette réforme commence à porter ses fruits : en 2015, le solde de la branche vieillesse du régime général a quasiment été ramené à l'équilibre, pour la première fois depuis 2004 et sera excédentaire en 2016. Les partenaires sociaux, gestionnaires des régimes complémentaires AGIRC-ARRCO, ont également pris leurs responsabilités en signant un accord permettant de rétablir la pérennité financière de ces régimes.

.../...

En parallèle, des mesures fortes ont été prises en faveur des retraités. Les pensions des femmes ont été soutenues en prenant en compte l'ensemble des trimestres de maternité pour la retraite ou en abaissant de 50 heures le nombre d'heures nécessaires pour valider un trimestre pour les salariés à temps partiel – dont l'immense majorité sont des femmes. Les retraites agricoles ont été améliorées et ne peuvent être inférieures à 75% du SMIC. De plus, il est désormais permis à ceux qui ont commencé à travailler tôt de prendre leur retraite à partir de 60 ans. 500 000 personnes ont pu en bénéficier.

Je partage votre constat sur le gel de la revalorisation des pensions, indexé sur une inflation quasi-nulle depuis deux ans. Il a été nécessaire de faire des efforts qui ont parfois pu être durement ressentis. Autant que possible, ils ont été équitablement répartis entre les salariés, les retraités et les entreprises afin que notre système par répartition puisse perdurer et que les générations futures puissent aussi en bénéficier, sans aller vers un système par capitalisation américain aléatoire, où règne le « chacun pour soi ».

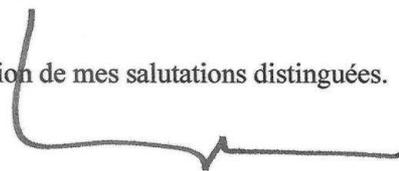
Vous abordez la question de la fraude fiscale, elle est essentielle. Le gouvernement a largement amplifié son action pour lutter contre ce fléau. Là aussi, les efforts menés par les services de l'Etat se font sentir puisque des milliers de contribuables rapatrient leur patrimoine en France et ce sont plus de 2 milliards d'euros qui ont été perçus en 2015. Cet argent a d'ailleurs servi en partie à baisser les impôts des retraités modestes en 2014 et 2015, tout comme la réforme de la CSG-retraites. Pour autant, la question de la fraude fiscale reste très complexe de par son ampleur internationale. Il s'agit d'un véritable changement de pratiques au niveau international qu'il faut adopter. Force est de constater que tous les pays n'ont pas la même ambition en la matière.

Vous mentionnez enfin votre opposition au projet de loi instituant de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs, dit « projet de loi Travail ». Je suis toujours solidaire des luttes visant à préserver notre modèle de société, ce plus que jamais face à l'appareil de la finance mondialisée au service d'un modèle ultra-libéral qui nie les valeurs de la République sociale. L'utilisation de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution lors de la première lecture ne m'a pas permis de m'exprimer sur ce texte. Pour autant, il me paraissait inconcevable de voter la motion de censure et ainsi de participer au renversement du gouvernement, voire à la dissolution de l'Assemblée nationale pour laisser la place à la droite la plus réactionnaire et la plus libérale.

Je souhaite que ce projet de loi puisse être réexaminé de manière constructive en seconde lecture à l'Assemblée nationale. Je comprends les inquiétudes que certains articles peuvent engendrer, même s'il ne faut pas occulter les avancées prévues par ce texte sur le compte personnel d'activité, l'encadrement du travail détaché, le renforcement du rôle des syndicats ou la garantie jeunes.

Par ces éléments, j'espère ainsi avoir répondu aux inquiétudes légitimes que vous avez soulevées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Michel VAUZELLE